



**SIVOS**  
**FONTAINES-EN-SOLOGNE / TOUR-EN-SOLOGNE**

**COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL**  
**DU JEUDI 16 MARS 2023**  
**COMPLET**

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 16 mars à 18h15, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Fontaines-en-Sologne, sous la présidence de Gérard BARON, président du SIVOS.

Date d'envoi des convocations : jeudi 9 mars 2023

Etaient présents : M. BARON Gérard, M. DUCHET Patrice, M. GAUDIN Arnaud, Mme Virginie VERNERET, Mme Pascale GARNIER, Mme ROBINEAU Caroline, Mme PANGAULT Gaëlle.

Membre suppléant présent :

Absents excusés :

Absents non excusés :

Procuration :

Secrétaire de séance : M LEPINE Denis

**COMPTE-RENDUS DES RAPPORTEURS**

**NÉANT**

**DECISION prise par le Président dans le cadre de ses  
délégations de compétences**

**POINTS A AJOUTER A L'ORDRE DU JOUR DANS  
L'URGENCE**

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du compte rendu
2. Compte de gestion 2022
3. Compte administratif 2022
4. Affectation du résultat
5. Investissements et projets d'école 2023
6. Budget primitif 2023
7. Création d'un poste d'adjoint administratif ppal 1<sup>ère</sup> classe
8. Questions diverses

**Délibération n° 537 : Compte de gestion 2022**

**Délibération n° 538 : Compte administratif 2022**

**Délibération n° 539 : Affectation du résultat**

**Délibération n°540 : Investissements et projets d'école 2023**

**Délibération n°541 : Budget primitif 2023**

**Délibération n°542 : Création d'un poste adjoint administratif ppal  
1<sup>ère</sup> classe**

Ouverture de séance : 18h25

### **1. Approbation du compte rendu**

Les membres présents formant la majorité en exercice, M. Gérard BARON ouvre la séance.

Il demande au Comité s'il approuve le procès-verbal de la réunion du jeudi 2 mars 2023.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **2. Compte de gestion**

Le compte de gestion 2022 du comptable étant sincère et conforme au compte administratif 2022 de l'ordonnateur, les membres élus du comité syndical peuvent procéder au vote du compte de gestion 2022. Le compte de gestion est présenté sans les reports.

Recettes réelles d'investissement : 9 112.89 €  
Dépenses réelles d'investissement : 2 268.38 €  
Soit un excédent d'investissement de **6 844.51 €**

Recettes réelles de Fonctionnement : 398 029.39 €  
Dépenses réelles de fonctionnement : 356 477.43 €  
Soit un excédent de fonctionnement de **41 551.96 €**

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte le compte de gestion 2022 avec 6 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

### **3. Compte administratif**

Afin que soit débattu le compte administratif, M. BARON Gérard se retire et le Comité Syndical élit M. DUCHET Patrice, vice-président, pour cette délibération.

Le compte administratif de 2022, conforme au compte de gestion du comptable, a été voté avec la reprise des résultats.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 356 477.43 € et les recettes avec le report de 28 404.37€ à 426 433.76 € dégagent ainsi un excédent de fonctionnement de 69 956.33 €.

Les dépenses d'investissement avec le report du déficit de 5 409.15€ s'élèvent à 7 677.53 € et les recettes à 9 112.89 € soit un excédent d'investissement de 1 435.36 €.

L'excédent global de l'exercice budgétaire est de 71 391.69€.

Après avoir vérifié les opérations budgétaires et la sincérité des réalisations de 2022, **le Comité Syndical adopte le compte administratif 2022 avec 5 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

### **4 . Affectation du résultat**

Le Comité Syndical, après avoir entendu la lecture du compte administratif de l'exercice 2022, décide d'affecter le résultat comme suit :

- L'excédent de fonctionnement de 69 956.33 € est affecté au budget primitif 2023 « excédent de fonctionnement reporté » à l'article 002 en recettes de fonctionnement.
- L'excédent d'investissement de 1 435.36 € est inscrit au compte 001 « excédent d'investissement reporté » en recettes d'investissement du budget primitif 2023.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide l'affectation des résultats comme spécifié ci-dessus avec 6 voix pour, 0 contre, 0 abstention.**

### **5 . Investissements et projets d'école 2023**

Les membres élus du Comité Syndical examinent les projets soumis par les enseignantes et les demandes de matériel en investissement pour les différents services.

#### **Récapitulatif des demandes**

Ecole de Fontaines : 180 € en investissement / 900 € pour le budget livres (300€ par classe) / 600€ pour la coopérative scolaire.

Ecole de Tour : 470€ pour le budget livres (160€ PS-MS, 160€ GS-CP, 150€ CP-CE1), 600€ en investissement, 1365€ pour la coopérative scolaire.

Cantine garderie de Tour : 180 € en investissement, 170€ petit équipement.

Cantine garderie de Fontaines : 180 € petit équipement, 50€ en investissement.

Secrétariat : 250€ fournitures administratives.

Après avoir étudié toutes les demandes, les élus présents ont souhaité faire des choix. **Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide par 6 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention décide :**

#### **En investissement**

Pour l'école de Fontaines :

- ✓ 12 crosses en bois pour 170€

Pour l'école de Tour :

Jeux de cour :

- ✓ 2 trottinettes pour 400€
- ✓ 1 moto pour 60€
- ✓ 1 scooter pour 120€

Pour la garderie de Fontaines :

- ✓ L'achat d'un marchepied

Pour la garderie de Tour

- ✓ Une enceinte connectée pour 180€

**En fonctionnement :**

- ✓ La participation pour les coopératives scolaires s'élève à 1000€ par école.
- ✓ L'attribution pour les fournitures scolaires reste à 40 € par enfant avec 110 élèves (effectifs au 01/09/2022) soit 4400€, le budget livre de 900 € pour l'école de Fontaines et le budget livre de 470€ pour l'école de Tour.  
Le budget pour la classe de CP/CE1 est attribué pour une période de janvier à juin 2023, soit la moitié du budget initial prévu : 150€ pour les livres et 340€ pour les fournitures. Ce qui fait une dépense totale en fonctionnement au compte 6067 de 6055.19€ (en tenant compte du reliquat de l'année 2022 de 625.19 €).
- ✓ L'achat d'équipement individuel pour les agents 260€ (gants adaptés à la manipulation des gastronomes)
- ✓ Les fournitures, jeux, vaisselles pour les garderies et cantines pour 400€.

### **6 - Budget primitif 2023**

Le président soumet aux membres du Comité Syndical les prévisions en dépenses et recettes pour l'année 2023 en tenant compte des choix d'investissement et de fonctionnement attribuées à chaque école et à chaque service.

- ✓ Le montant attribué pour les fournitures scolaires par élève est reconduit à 40 € soit une dépense de 4400 € en tenant compte de l'effectif de 110 élèves à la rentrée scolaire de septembre 2022, la somme de 900 € pour Fontaines et 470 € pour Tour pour l'achat des livres.

En investissement, les crédits pour l'acquisition du matériel choisi sont inscrits au budget primitif 2023.

**Le budget primitif 2023 s'équilibre ainsi :**

**401 973 €** en fonctionnement et à **1 805 €** en investissement.

Pour permettre l'équilibre, les communes abondent le budget à hauteur de 241 711 € répartis en fonction du nombre d'enfants résidant dans chaque commune soit :

- ✓ **88 792 €** pour Fontaines en Sologne avec 36 enfants.
- ✓ **152 919 €** pour Tour en Sologne avec 62 enfants.

Les versements se font en quatre fois :

- ▶ le premier acompte de 25 000 € en février pour chaque commune,
- ▶ le deuxième acompte de 25 000 € en avril pour chaque commune,
- ▶ le troisième acompte de 50 000€ pour Tour , 25 000 € pour Fontaines en juillet,
- ▶ le solde en septembre 52 919 € Tour, 13 792 € Fontaines.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve par 6 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention le budget primitif 2023.**

### **7- Création d'un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe 30/35<sup>ème</sup> suite à avancement de grade**

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Président propose au Comité Syndical la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet soit 30/35<sup>ème</sup> à compter du 5 mai 2023 pour assurer la partie administrative du SIVOS Fontaines Tour.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical

**DECIDE**

- la création, à compter du 5 mai 2023, d'un emploi permanent à temps non complet (30/35ème) d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.

**PRECISE**

- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, décide à l'unanimité, la création d'un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe au 5 mai 2023.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h35.**

M. BARON Gérard	Président	
M. DUCHET Patrice	Vice-Président	
M. LEPINE Denis	Membre titulaire	
Mme GARNIER Pascale	Membre titulaire	
M. GAUDIN Arnaud	Membre titulaire	
Mme VERNERET Virginie	Membre titulaire	
Mme ROBINEAU Caroline	Membre suppléant	
Mme PANGAULT Gaëlle	Membre suppléant	